

COMMUNIQUÉ

Stages en entreprise : l'urgence d'une rupture politique

En un an, six mineurs sont décédés lors de stages ou d'immersions en entreprises. Ce ne sont pas des faits divers mais la conséquence de choix politiques augmentant le temps de présence des jeunes mineurs en entreprise, surtout celles et ceux de milieux populaires, et réduisant leur protection.

Alors qu'après-guerre la scolarisation de la formation professionnelle initiale a permis de réduire drastiquement le travail des enfants en France et les accidents liés à ce dernier, depuis une quarantaine d'années, l'Éducation nationale réaccentue la place de l'entreprise dans le cursus scolaire des élèves : création des stages en lycée professionnel, avec une augmentation régulière de leur durée, puis instauration de séquences d'observation ainsi que de stages d'initiation et d'application pour les collégiens et les collégiennes. Avec la fin du redoublement, les élèves sont de plus en plus jeunes en entreprise, parfois dès 14 ans.

L'intérêt et la pertinence de ce développement des temps en entreprise ne sont jamais remis en cause par les gouvernements successifs. Pourtant, leur développement est synonyme de réduction du temps passé à l'école et d'aggravation des inégalités sociales. Ces stages et périodes de formation en milieu professionnel sont également très inégaux en termes de qualité, et pour y accéder, les élèves subissent les mêmes discriminations que pour l'accès à l'emploi. En conséquence, contrairement aux propos des ministres, ces stages renforcent l'injustice sociale et les inégalités territoriales.

L'accélération du rapprochement avec les entreprises ces dix dernières années s'est traduite par un assouplissement des contrôles et de la protection des jeunes mineurs en entreprise. Le pouvoir d'inspection de l'apprentissage et des entreprises a été retiré aux personnels d'inspection de l'Éducation nationale, l'inspection du travail manque de moyens, la réalisation de travaux dangereux par les mineurs n'est plus soumise à autorisation préalable de l'inspection du travail. En réalisant ces assouplissements, le pouvoir politique a délibérément choisi de moins protéger les enfants des classes populaires.

Le 14 avril dernier, le ministre de l'Éducation nationale a signé une nouvelle convention triennale avec le MEDEF. Nonobstant les erreurs qu'elle comporte, notamment sur le parcours différencié de terminale bac pro désormais très écorné et remplacé par un parcours personnalisé, cette convention fait l'impasse sur les enjeux de sécurité des élèves et de lutte contre les violences physiques, psychiques, sexistes et sexuelles. Le SNUEP-FSU dénonce cette convention à sens unique, au seul service des entreprises, loin des intérêts des élèves puisque l'entreprise n'est pas un lieu de formation mais de production.

Pour le SNUEP-FSU, la sécurité des jeunes passe impérativement par le cadre protecteur de l'école : c'est au lycée professionnel que l'on forme et que l'on prépare le mieux les futur-es travailleurs et travailleuses. Les stages en entreprise doivent juste être des périodes d'expérimentation des savoirs acquis au lycée professionnel.

Au-delà des savoirs techniques, les professeur-es des lycées professionnels doivent disposer du temps et des contenus nécessaires pour sensibiliser et surtout faire comprendre les risques (postures, engins, travaux dangereux, produits CMR) ainsi que les droits fondamentaux des salarié-es et des stagiaires.

Contrairement à une vision court-termiste, le lycée professionnel assure une formation globale à un métier et non à un simple poste de travail, avec l'ambition d'émanciper les élèves plutôt que de les exposer prématurément aux dangers de la production.

Déterminés à gagner, défendre et proposer
